



Besoin d'aide , urgent svp .

Par **aline24**, le **24/05/2008** à **10:30**

je me suis mariée avec un homme , j'ai eu deux enfants avec lui .quelques temps plus tard j'ai quitté cet homme pour un autre . j'ai signé le bail de notre appartement avant d'avoir signalé au commissariat que je quittais le domicile conjugal . cela pourrait -il me porter préjudice pour mon divorce?

Par **Erwan**, le **25/05/2008** à **22:18**

Bjr,

Oui, vous avez quitté le domicile conjugal.

Vous vous êtes en outre peut-être rendue coupable d'adultère puisque vous êtes encore mariée.

Au vu des faits exposés, c'est quand même assez mal parti pour le divorce.